

Manitoba.—Les services de santé et de bien-être sont administrés par le ministère de la Santé et du Bien-être, qui comprend quatre grandes divisions: administration générale, services de santé, services de psychiatrie et services de bien-faisance.

Des services locaux de médecine préventive, comprenant des unités locales et de santé et de diagnostic, sont maintenus et dirigés par la Section des services complémentaires de santé de la Division des services de santé qui recouvre des municipalités concernées une partie des frais. Des services de santé publique, qui s'étendent au tiers environ de la population, sont assurés par 14 unités de plein temps qui desservent chacune un nombre variable de municipalités (un autre tiers environ de la population est desservi par les œuvres de santé de Winnipeg). Dans deux régions ayant leur unité de santé publique (Dauphin et Selkirk), la population jouit de services de radiodiagnostic et de laboratoire en vertu d'un régime de paiement anticipé. En dehors des régions commises à des unités de santé publique, c'est le Service provincial d'infirmières qui s'occupe des services de santé.

Le principe de l'organisation régionale est aussi appliqué dans les dispositions législatives relatives aux soins hospitaliers et médicaux. Sur les 34 régions hospitalières en existence, toutes sauf deux comptent au moins un hôpital général en plus souvent d'une ou plusieurs unités soignantes. Il existe aussi des régimes municipaux, subventionnés par la province, de soins médicaux payés d'avance.

La province maintient des institutions pour maladies mentales à Winnipeg, Selkirk et Brandon ainsi qu'une école pour arriérés mentaux à Portage-la-Prairie. Il existe aussi des services communautaires d'hygiène mentale, y compris des dispensaires pour maladies mentales aux hôpitaux de cette catégorie.

Des cliniques provinciales assurent des services de prévention et de traitement des maladies vénériennes. La lutte contre la tuberculose est dirigée par le Conseil des sanatoriums du Manitoba dont les services comprennent des cliniques de diagnostic et des cliniques ambulantes, des examens radioscopiques des poumons et un programme de rétablissement des tuberculeux. La province participe au programme en maintenant un Bureau central d'enregistrement des tuberculeux et un Service d'infirmières de la santé publique qui s'occupe des tuberculeux sortis des sanatoriums. L'hospitalisation et le traitement dans les sanatoriums sont défrayés par des subventions provinciales ainsi que par des contributions municipales fondées sur le total des jours passés aux sanatoriums par les résidents. Le *Manitoba Cancer Relief and Research Institute*, qui est subventionné par la province, dirige toutes les initiatives intéressant le cancer. Un service de biopsie est accessible gratuitement à toute la province tandis que des services de radiumthérapie et de radiologie sont à la disposition gratuite des campagnards et sont offerts moyennant un prix modique aux citadins.

Des services de laboratoire sont fournis par les laboratoires provinciaux de Winnipeg, Brandon et Portage-la-Prairie. En outre, le ministère distribue aux médecins, hôpitaux et organismes du gouvernement des médicaments, dont la pénicilline et d'autres médicaments antivénériens, l'insuline et autres produits biologiques pour les indigents et des produits antibiotiques pour les tuberculeux.

Le gouvernement provincial verse une subvention de tant par jour aux hôpitaux et sanatoriums à l'égard de tous les malades alités dans les salles publiques ainsi qu'une somme globale aux hôpitaux-écoles.